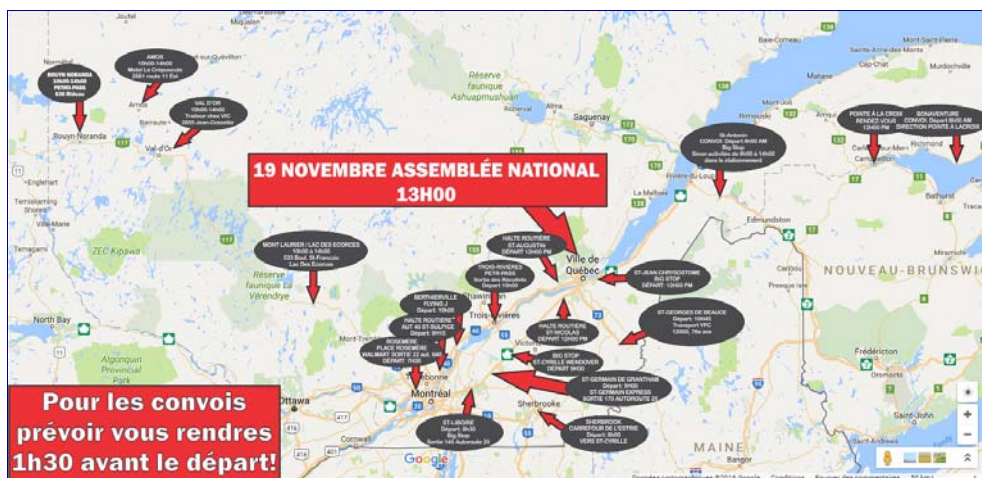


17 novembre 2016

Les camionneurs se battent pour leur dignité et leurs droits
Défendons la dignité du travail !
Luttons pour les droits de tous et toutes !

Rassemblement des camionneurs devant l'Assemblée nationale à Québec



Points de départ au Québec et au Nouveau-Brunswick pour le rassemblement
du 19 novembre à Québec
(cliquer sur l'image pour agrandir)

Québec

Samedi 19 novembre - 13 h

Facebook

Les camionneurs se battent pour leur dignité et leurs droits

- **Défendons la dignité du travail ! Luttons pour les droits de tous et toutes !**
- **Brisons le silence sur les conditions de vie et de travail des camionneurs! - Normand Chouinard**

Les métallos défendent leurs pensions et luttent pour des pensions pour tous

- L'importance de garder les régimes de retraite à prestations déterminées au bilan financier - *K.C. Adams*
- Le gouvernement Trudeau dépose un projet de loi créant des régimes à prestations cibles

Des attaques contre les travailleurs des pâtes et papiers au Manitoba

- Cela doit cesser!

La lutte pour la sécurité dans le secteur minier

- **Négligence criminelle des entreprises** - *Entrevue avec Mike Bond, section locale 6500 du Syndicat des Métallos à Vale à Sudbury*

Opposition aux accords de libre-échange néolibéraux

- Les travailleurs maritimes de Vancouver et leurs alliés manifestent contre l'AECG avec l'Union européenne
- Manifestation contre le Partenariat transpacifique à St-Catharine's

Les camionneurs se battent pour leur dignité et leurs droits

Défendons la dignité du travail!

Luttons pour les droits de tous et toutes!



Les camionneurs et les travailleurs et propriétaires de petites entreprises de transport se rassemblent devant l'Assemblée nationale à Québec à 13 heures le 19 novembre pour s'opposer

aux changements qui sont faits à la loi qui gouverne le transport de marchandises. Ces changements sont imposés par le gouvernement libéral de Philippe Couillard, le ministère du Transport et la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ).



Ils s'opposent en particulier à l'application d'une nouvelle procédure appelée ronde de sécurité (RDS) qui entre en vigueur le 20 novembre. Jusqu'à maintenant, les camionneurs devaient suivre une procédure appelée vérification avant départ (VAD) qui consiste en une inspection mécanique visuelle de leurs équipements et un rapport de défektivité s'il y a lieu, avant de prendre la route.

Les organisateurs du rassemblement disent que les préparatifs à la mise en place de la nouvelle réglementation ont été totalement inadéquats. En conséquence, la grande majorité des chauffeurs indépendants et des petites compagnies de transport ne seront pas prêts à se conformer à la réglementation d'ici le 20 novembre. Pour cette raison, la principale demande des participants au rassemblement est d'obtenir une nouvelle période tampon de 6 mois qui reporterait l'application au 26 mai 2017, permettant aux camionneurs et aux petites et moyennes entreprises, de se préparer.

Les camionneurs rapportent que pendant la période tampon de 6 mois entre l'annonce de la nouvelle procédure RDS et la date de sa mise en oeuvre, le gouvernement a procédé de façon chaotique et n'a pas consulté les parties concernées, soit les travailleurs et les petites et moyennes entreprises. Les négociations se sont faites à huis clos et les seuls qui y ont participé sont les représentants de deux ministères concernés et l'Association du camionnage du Québec (ACQ) qui représente les grandes compagnies de transport.

Le gouvernement et l'ACQ affirment que cette nouvelle réglementation a pour objectif d'aligner les normes en vigueur au Québec avec celles qui existent dans plusieurs provinces canadiennes et dans maints États aux États-Unis. Un communiqué officiel de l'ACQ affirme que « certaines personnes » font des histoires et que l'opposition des travailleurs est une « tempête dans un verre d'eau ». Ce à quoi beaucoup de camionneurs rétorquent que c'est plutôt la goutte qui fait déborder le vase. L'action unilatérale du gouvernement et de l'ACQ est vue comme un diktat qui n'a rien à voir avec l'amélioration de la sécurité ou des conditions dans lesquelles se fait le travail quotidien de dizaines de milliers de chauffeurs au Québec.



Une autre demande des camionneurs lors du rassemblement est celle de la reconnaissance officielle du métier de camionneur par le gouvernement fédéral. Une pétition circule à cet effet qui demande au gouvernement fédéral de reconnaître les camionneur(e)s, toutes compagnies ou provinces confondues, comme étant des professionnels de la route et de mettre en oeuvre des standards qui

s'appliquent dans tout le Canada. Cette lutte pour la reconnaissance du métier ne date pas d'hier et cette demande remonte aux années 1950-1960.

Le slogan mis de l'avant par le rassemblement est « Assez c'est assez ! Unis pour la cause ! Selon les organisateurs, les préparatifs vont bon train, et des délégations et des convois de camions partiront d'un peu partout au Québec pour prendre part au rassemblement.



(Photos: L'heure juste du camionneur.com, I. Leveque.)



Brisons le silence sur les conditions de vie et de travail des camionneurs!

- Normand Chouinard -



Le mécontentement des camionneurs et des camionneuses, qui circulent à travers l'Amérique du Nord pour assurer la livraison des produits manufacturiers, des ressources naturelles, des produits chimiques, agricoles et de toutes les autres composantes essentielles au fonctionnement de l'économie, prend de l'ampleur depuis plusieurs années.

Le mécontentement généralisé des camionneurs est dû en grande partie à la sérieuse détérioration de leurs salaires et à leurs conditions de travail brutales. Selon différentes recherches indépendantes et syndicales, les salaires des camionneurs ont baissé de plus de 40 % au Canada et aux États-Unis durant les 25 dernières années. Les conditions de travail se sont aussi grandement détériorées.

Les déréglementations successives des années 1990-2000 ont miné la résistance des camionneurs à ces attaques. Les camionneurs ont été divisés continuellement en catégories différentes et en unités indépendantes ou semi-indépendantes. La violence organisée par l'État contre les tentatives de s'organiser, comme on l'a vu au Québec sous le gouvernement de Lucien Bouchard, a aussi eu un impact sur la lutte des camionneurs à la défense de leurs droits. Au début des années 2000, le gouvernement Bouchard a décrété une loi criminalisant les travailleurs qui exerçaient leur liberté d'association, menant des grèves et faisant des perturbations économiques comme le blocage de voies d'accès au port de Montréal ou d'autres voies routières.

Les tentatives des camionneurs de s'organiser de nouveau en commençant par le rassemblement du 19 novembre à Québec méritent l'appui des travailleurs du Québec et du reste du Canada. Les conditions difficiles vécues par les travailleurs du transport doivent être rendues publiques et le rassemblement du 19 novembre est un pas dans cette direction. Le mot d'ordre des organisateurs est de s'unir de nouveau à la défense du droit des camionneurs à des salaires qui correspondent au travail qu'ils font et à des conditions de travail qui défendent leurs droits en tant qu'êtres humains et à la sécurité pour tous autour d'eux. Cette unité va redonner confiance qu'une nouvelle direction est possible pour notre secteur.

L'industrie du camionnage est une partie intégrante de la chaîne de production d'une économie moderne. Le droit des travailleurs du transport d'avoir les conditions de travail dont ils ont besoin doit être garanti par la loi.

Les questions centrales que soulève le rassemblement du 19 novembre affirment également le droit des travailleurs de décider des affaires qui concernent leur travail, comme les nouvelles procédures de sécurité. Pour les travailleurs, se constituer en association de défense qui représente leurs intérêts et celui de l'industrie du transport et la faire reconnaître est quelque chose de juste et légitime. C'est aussi une nécessité afin de mettre un frein aux tentatives des grandes entreprises manufacturières et de transport de faire des travailleurs des bêtes de somme qui doivent travailler des heures impossibles juste pour joindre les deux bouts. Qu'est-ce que la société gagne avec toutes ces heures de temps supplémentaire ? Rien du tout. Le seul but est de faire faire des profits obscènes à une minorité riche. Pour que les travailleurs acceptent de faire des sacrifices, il faudrait que cela serve un objectif social noble avec lequel ils sont d'accord et auquel ils gagnent aussi leurs familles. Le profit pour les quelques uns alors que les familles arrivent à peine à joindre les deux bouts et ne sont pas capables de mener une vie paisible n'est pas un objectif acceptable socialement.

Le 19 novembre, les camionneurs et les camionneuses vont briser le silence sur les conditions qui sévissent dans leur industrie et défendre leur dignité et leur droit de décider de leur avenir. Ils méritent le plein appui de tout le peuple au Québec.



Les métallos défendent leurs pensions et luttent pour des pensions pour tous

L'importance de garder les régimes de retraite à prestations déterminées au bilan financier

- K.C. Adams -

Ne touchez pas à nos pensions !



Hamilton

Manifestation

Bureau du député provincial Ted McKeekin

vendredi, 25 novembre -- 15h30

299 Dundas est, Waterdown, Ontario

<http://uswa1005.ca>

La section locale 1005 invite les membres, les retraités, les employés salariés et les familles à se joindre à nous pour cette importante manifestation

***Stelco doit continuer de produire de l'acier !
Finies les ententes secrètes***

Les régimes de retraite d'une entreprise ne sont pas en mesure de satisfaire les prestations déterminées des retraités sans un flux constant de nouvelle valeur dans les régimes à la fois à partir d'actifs suffisants qui sont investis et, chose plus importante, à partir de la nouvelle production réalisée au sein de l'entreprise. La nouvelle valeur provient du temps de travail des travailleurs actifs. La valeur nouvelle que les travailleurs produisent dans le présent est nécessaire pour maintenir les prestations déterminées des retraités. Retirer les régimes de retraite à prestations déterminées (RPD) du bilan financier met en péril les prestations déterminées.

La nouvelle valeur produite dans le présent est la source des réclamations des travailleurs, des détenteurs du capital-actions et de la dette et de l'État. Les réclamations à la nouvelle valeur produite par le temps de travail des travailleurs actifs sont la source des salaires, des avantages sociaux, des paiements dans les régimes de retraite et du profit sous forme de profit d'actionnaires, d'intérêt et de loyer, ainsi que des réclamations de l'État au revenu sous forme d'impôts.[1]

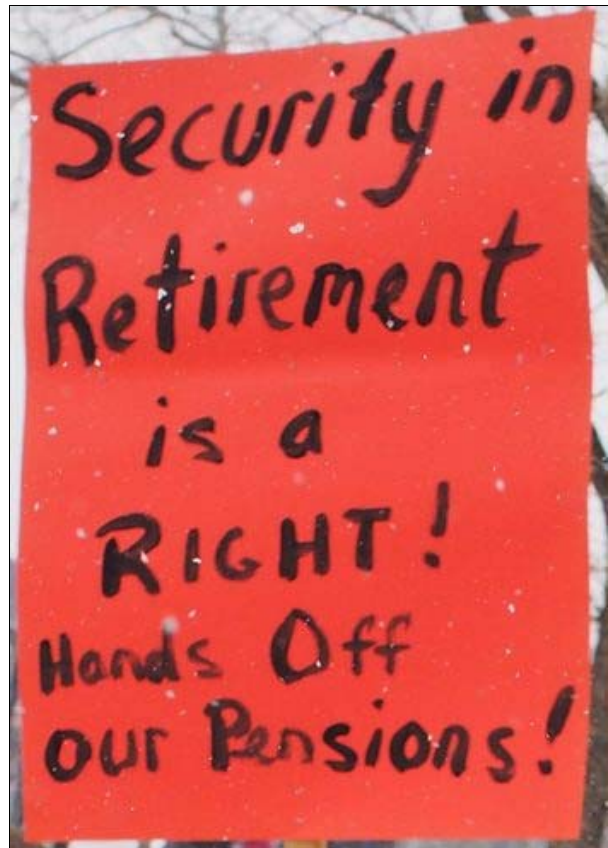
Le retrait des pensions à prestations déterminées du bilan financier prive les régimes de retraite de la nouvelle valeur qui est créée alors que celle-ci est réclamée en tant que profit. Empêcher les nouveaux employés de devenir membres d'un RPD existant a pour effet de transformer en profit la valeur que les travailleurs produisent, hors de l'atteinte des nouveaux employés. La nouvelle valeur qui ferait partie du RPD si les nouveaux employés étaient membres du régime est plutôt réclamée comme profit.

La liquidation d'un RPD alors que l'entreprise fonctionne toujours a un effet similaire de transformation de la nouvelle valeur en profit, hors de l'atteinte des employés nouvellement embauchés. En outre, si l'entreprise refuse de rendre le régime RPD solvable et entier lors de la liquidation, les membres du régime perdent une partie de leurs réclamations déterminées à la nouvelle valeur, qui est affectée au profit plutôt qu'au régime de retraite dans un effort pour le rendre solvable et entier.

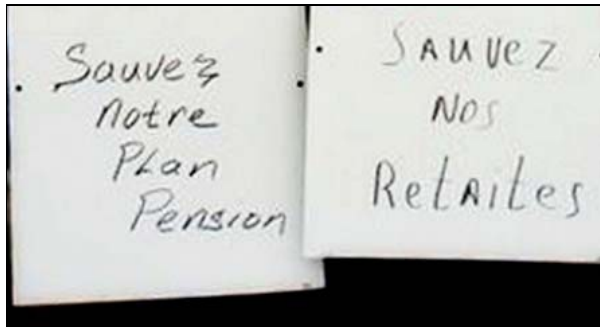
Le retrait des pensions à prestations déterminées du bilan financier est tout simplement une autre façon de se référer à leur liquidation. Si les régimes doivent avoir une chance de satisfaire les prestations déterminées des membres actuels, ils doivent posséder des actifs sécurisés suffisants pour satisfaire aux réclamations des membres jusqu'à ce qu'ils décèdent tous. Un régime de retraite PD liquidé retiré du bilan financier doit payer des prestations déterminées en utilisant soit la nouvelle valeur réclamée par les actifs investis en tant que revenu ou par la vente des actifs. Les nouveaux employés se voient refuser l'adhésion au régime puisque ce dernier n'a plus de lien avec l'entreprise et que l'existence d'un RPD n'est plus une condition à la vente de la capacité de travail des nouvelles recrues à l'entreprise.

Les régimes de retraite à prestations déterminées du secteur public

Les gouvernements garantissent des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur public par le biais d'une réclamation à la nouvelle valeur que les travailleurs canadiens produisent dans le présent. Cette réclamation à la valeur provient de la valeur que les travailleurs produisent au sein d'une société d'État comme Postes Canada ou par les impôts sur la valeur que les travailleurs produisent de façon générale dans les entreprises privées et publiques dans toute l'économie socialisée. La nouvelle valeur produite dans le moment présent par les travailleurs



garantit des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur public parce que l'État utilise son pouvoir d'appropriation pour réclamer une nouvelle valeur.



Si ce pouvoir d'appropriation de l'État pour réclamer une nouvelle valeur pour payer des prestations de retraite déterminées dans le secteur public était étendu à tous les travailleurs sous forme d'un régime universel de pensions de retraite PD organisé par l'État, les régimes de retraite individuels et collectifs et leurs fonds ne seraient plus nécessaires, y compris les fonds du Régime de rentes du Québec et du Régime de

pensions du Canada. Dans cette situation, la sécurité des travailleurs à la retraite serait garantie par l'État grâce à la nouvelle valeur que les travailleurs produisent dans l'économie socialisée et au pouvoir d'appropriation de l'État.

Une façon efficace de promouvoir un régime de retraite universel à prestations déterminées organisé par l'État pour tous est de défendre les régimes de retraite PD des entreprises que les travailleurs ont déjà et de lutter pour les étendre à toutes les grandes entreprises. Cela exerce une pression sur l'oligarchie financière dans les entreprises particulières ayant des régimes PD pour se tourner vers un plan organisé par l'État comme un moyen d'uniformiser la réclamation pour des prestations déterminées à la nouvelle valeur parmi toutes les entreprises privées et publiques. Un front ouvrier devrait exercer des pressions pour que les pensions à prestations déterminées soient déclarées et affirmées comme étant un droit universel pour tous.

En luttant pour les pensions à prestations déterminées que les travailleurs possèdent déjà, en refusant qu'elles soient transformées en régimes à cotisations déterminées ou en d'autres formes de prestations non déterminées, en refusant que les nouveaux employés puissent être exclus des régimes de retraite et que les régimes PD soient retirés des bilans financiers, on sert non seulement les intérêts de travailleurs en particulier mais on génère de la pression et un mouvement vers un régime de retraite universel à prestations déterminées pour tous.

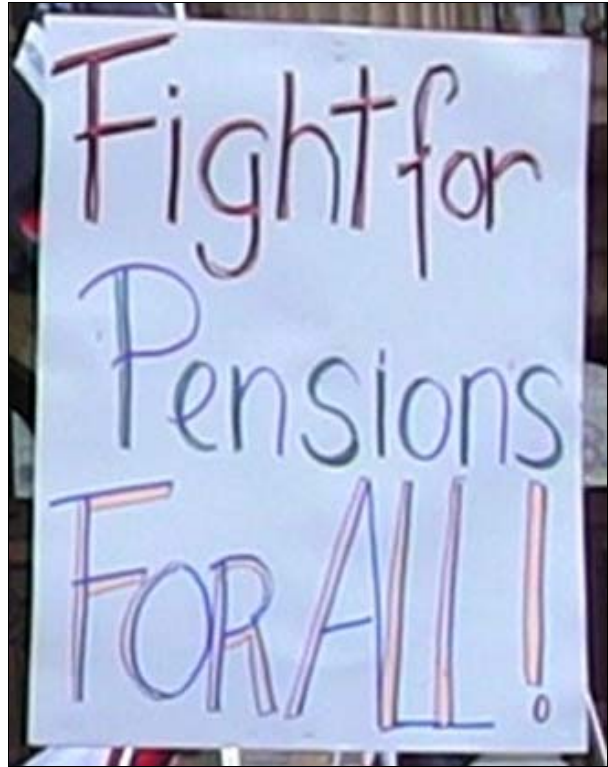
***Ne touchez pas aux régimes de retraite à prestations déterminées des travailleurs !
Défendons les pensions que nous avons !
Luttons pour des pensions pour tous !***



Le gouvernement Trudeau dépose un projet de loi créant des régimes à prestations cibles

Le 19 octobre dernier, le ministre des Finances Bill Morneau a déposé le projet de loi C-27, *Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Le projet de loi crée un « cadre pour l'institution, la gestion et la supervision de régimes à prestations cibles » pour les travailleurs qui sont à l'emploi d'entreprises de compétence fédérale de même qu'un cadre pour déterminer comment les régimes de retraite à prestations déterminées peuvent être liquidés et transformés en régimes à prestations cibles.

L'Association nationale des retraités fédéraux explique ainsi la différence entre les deux régimes de retraite : « Dans le cas des régimes de retraite à prestations déterminées, un employeur ou un promoteur de régime promet une rente précise à un employé qui prendra sa retraite... Les régimes à prestations cibles assujettissent les prestations du régime et leur indexation au rendement du régime et autorisent les réductions de prestations ; les retraités deviennent partiellement responsables de combler les insuffisances de capitalisation de ces régimes. »



Morneau Sheppel, une firme-conseil canadienne spécialisée dans les pensions et les assurances fondée et administrée par Bill Morneau jusqu'à ce qu'il devienne ministre des Finances, fait depuis longtemps la promotion des régimes à prestations cibles et de l'abolition des régimes à prestations déterminées.

Les syndicats ont dénoncé le projet de loi comme une trahison et une attaque contre les pensions, une menace pour la sécurité financière des retraités. Ils font remarquer que les libéraux n'ont jamais discuté de l'introduction de ces modifications au régime fédéral et citent une lettre du 23 juillet 2015 de Justin Trudeau à Gary Oberg, président de l'Association nationale des retraités fédéraux, dans laquelle il affirme que les régimes à prestations déterminées « qui ont été payés par les employés et les retraités ne devraient pas être transformés rétroactivement en régimes à prestations cibles ».

Morneau Sheppel et d'autres saluent le projet de loi comme « un pas dans la bonne voie qui pourrait contribuer à rendre ces régimes plus populaires partout au pays » et espèrent que cela encourage les provinces à faire la même chose. Selon Morneau Sheppel, « la possibilité pour les promoteurs de régimes PD d'éliminer leurs obligations par la souscription de rentes avec rachat des engagements aidera les employeurs assujettis à la loi fédérale offrant un régime PD à mettre en oeuvre des initiatives de réduction des risques et probablement à éliminer de leurs états financiers ce passif associé au régime de retraite. » La firme mondiale Dentons note qu'un employeur lié à la réglementation fédérale qui désire réévaluer ou revoir son régime actuel devrait songer à adopter un régime à prestations cibles.

Murray Gold de la firme Koskie Minsky dit au sujet du projet de loi qu'« il n'y a pas de façon établie de mesurer ou gérer avec précision le degré d'insécurité des propositions de prestations cibles. Et il est facile d'induire les gens en erreur au sujet de la sécurité de leur revenu de retraite. »

Déclarations des syndicats

Congrès du travail du Canada

Dans un communiqué du 16 novembre, le président du Congrès du travail du Canada (CTC) Hassan Yussuff affirme : « Le projet de loi a été annoncé sans consultation ou préavis, bien qu'il contredise directement les promesses faites durant les élections à l'effet de stabiliser et d'améliorer la sécurité à la retraite ». Il note que le projet de loi « abolit l'exigence légale que l'employeur

finance les prestations, ce qui veut dire que celles-ci peuvent être réduites à l'avenir ou même rétroactivement. Même des gens déjà à la retraite pourraient être touchés, après avoir payé toute leur vie. »

« Le projet de loi serait également une invitation aux employeurs à établir des régimes à prestations cibles, des prestations inférieures, et à persuader les employés individuellement à renoncer à leurs prestations déterminées en faveur du nouveau plan. [...] »

« En 2014, le gouvernement conservateur de Stephen Harper avait lancé une consultation publique sur un projet semblable mais après une levée de boucliers de la part des syndicats, des retraités et d'autres intervenants, il avait abandonné l'idée.

« C'est un projet de loi dangereux qui avait même été rejeté par les conservateurs et j'enjoins le gouvernement actuel à l'abandonner tout de suite. »

Le président du CTC note que le seul endroit où les employeurs peuvent se soustraire aux obligations de contribuer aux régimes à prestations déterminées est le Nouveau-Brunswick. Depuis 2012, dit-il, quand le gouvernement de cette province a modifié la loi dans ce sens, il y a des poursuites collectives, de contestations constitutionnelles et une chute rapide des travailleurs appartenant à des régimes à prestations déterminées.



Manifestation devant l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick le 6 novembre 2013 contre la « réforme des régimes de retraite » par laquelle les employeurs peuvent se soustraire aux régimes à prestations déterminées.

Alliance de la fonction publique du Canada

Dans un communiqué du 26 octobre, l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) note qu'« avec un régime à prestations cibles, rien n'est garanti et le fardeau de risque passe de l'employeur aux emplois et aux retraités ».

En 2014, lorsque le gouvernement conservateur a lancé sa consultation sur les régimes à prestations cibles, l'AFPC avait fait remarquer que plutôt que d'aider les travailleurs qui sont sans régime de retraite, « il est fort plus probable que les employeurs sauteront sur le modèle de prestations cibles pour convertir de bons régimes à prestations déterminées qui garantissent une retraite adéquate, sûre et prévisible en régimes beaucoup moins stables ».

Des attaques contre les travailleurs des pâtes et papiers au Manitoba

Cela doit cesser!

Des prédateurs américains exigent des concessions antiouvrières et antisociales pour garder ouverte l'usine du Manitoba. Il faut trouver une autre direction !

La classe ouvrière canadienne vient encore une fois de recevoir l'ordre de porter le fardeau des problèmes économiques qui sont le produit de relations de production périmées et de l'incapacité de l'élite impérialiste dominante à résoudre les problèmes en faveur du peuple. Le 10 novembre, Tolko Industries Ltd., dont le siège social est à Vernon en Colombie-Britannique, a annoncé que l'usine de pâte et papier qu'il contrôlait à Le Pas au Manitoba a été vendue à « Canadian Kraft Paper Industries Limited », une entité qui n'existait pas avant qu'elle soit créée par l'American Industrial Acquisition Corporation (AIAC) pour acheter les actifs de l'ancienne Tolko.

Tolko avait annoncé à la fin du mois d'août qu'elle allait fermer le moulin à pâte et papier de Le Pas, au Manitoba, se plaignant que l'installation n'était plus « viable financièrement ». Selon Tolko, le moulin n'éprouvait pas de difficultés à produire de la pâte et du papier de qualité supérieure ni à trouver des marchés pour écouler ses produits. Les problèmes non résolus, selon elle, provenaient largement d'une infrastructure qui ne permet pas le transport des marchandises qui entrent au moulin et en sortent sans que cela ne fasse grimper de beaucoup le prix de production. La compagnie a dit aux employés qu'ils seraient tous mis à pied lorsque les opérations cesseraient le 2 décembre 2016, à moins qu'un acheteur ne soit trouvé.



Cette décision a mis en péril le gagne-pain de 580 travailleurs à l'usine et dans les forêts avoisinantes. Beaucoup de résidents de Le Pas dépendent de la valeur produite par les travailleurs du moulin pour acquérir en échange la valeur qu'ils produisent en biens et services. Le moulin est la plus grande unité économique de cette ville de 5600 habitants située à 630 kilomètres au nord-ouest de Winnipeg et il est essentiel au bien-être économique et social de la population.[1]

AIAC, un oligopole prédateur américain, a proposé presque immédiatement d'acheter le moulin de Tolko à condition que les travailleurs et les autorités de l'État canadien fassent des concessions. L'AIAC parcourt le monde à la recherche d'installations dont il peut faire l'achat si les travailleurs et les autorités de l'État acceptent de faire des concessions dans un très court laps de temps. On exerce ainsi une pression énorme sur les travailleurs et sur les autorités locales pour qu'ils acceptent les concessions sous peine de perdre leurs moyens de subsistance et leur valeur de production existante, alors qu'aucune alternative n'est présentée et discutée et que le calme nécessaire à la discussion n'existe certainement pas.

Selon des déclarations publiques, la ville de Le Pas accorde à l'AIAC une exemption de taxes municipales de trois ans et, de concert avec le gouvernement provincial, va lui accorder des concessions en ce qui concerne les enjeux environnementaux relatifs aux bassins de résidus du moulin. Les détails de l'entente n'ont pas été rendus publics. Le gouvernement provincial et les travailleurs du moulin ont approuvé un report de trois ans des cotisations de solvabilité aux régimes de retraite sous-financés. Les travailleurs ont aussi voté en faveur d'une réduction de salaire de 10 % sur cinq ans. Aucun détail du prix d'achat n'a été rendu public ni aucune autre information sauf la nouvelle sur les concessions et sur le fait que l'usine ne fermera pas.

Le premier ministre du Manitoba, Brian Pallister, a dit que le gouvernement conservateur était enchanté de l'entente et il a félicité « tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pour mener cette entente à terme dans le meilleur intérêt des Manitobains ».



Un grand nombre de Canadiens ne seront pas d'accord avec le premier ministre. L'entente a été conclue sous la contrainte. Rien de ce qui touche les difficultés qui entourent l'existence d'un moulin situé dans le nord n'a été discuté parmi les gens afin d'en arriver à une position positive de solution qui bénéficie au peuple. Le moulin a connu plusieurs propriétaires différents depuis 1966 et des centaines de millions de dollars provenant des fonds publics lui ont été versés par des manoeuvres pour payer les riches, directement pour appuyer la propriété et le contrôle privés ou indirectement sous forme d'infrastructure de transport et d'énergie. Le gouvernement avait aussi intenté une poursuite

contre le propriétaire initial autrichien pour le vol de 30 millions \$ en fonds publics, pour en arriver à une entente de plaidoyer de culpabilité pour un chef d'accusation assorti d'une amende de 1 million \$.

La forêt boréale qui entoure Le Pas est renommée pour son excellente qualité et les travailleurs de la forêt et du moulin sont très expérimentés et productifs. La question de faire du moulin une entreprise florissante qui ajoute une immense valeur à l'économie du nord du Manitoba et qui bénéficie particulièrement aux peuples autochtones qui forment la majorité dans la région, doit être réglée sans préjugés ni idées préconçues. Est-ce qu'on ne devrait pas considérer comme un projet prosocial important sinon crucial que de réussir à faire du moulin une base économique solide pour la région et ses résidents ? Tous les éléments nécessaires sont là : les gens, les forêts, l'expertise, le moulin de pâtes et papiers de même qu'une scierie réduite à l'oisiveté. La richesse sociale accumulée provenant de la production au moulin a été immense et devrait être mise à la disposition d'investissements qui servent le peuple et son économie. Le problème, comme ailleurs au pays, c'est que les gens directement affectés n'ont pas de contrôle sur leurs vies, sur leur travail ni sur la valeur qu'ils produisent et sont empêchés de résoudre les problèmes d'une façon qui les favorise et ouvre la porte au progrès de la société.

Un oligopole des États-Unis qui exige des concessions dans le but d'obtenir des profits rapides et immenses aux dépens des populations du nord n'est pas une solution. Une alternative doit être trouvée et ceux qui entravent le rêve du nouveau doivent être privés de leur pouvoir de priver le peuple de ses droits.

Note

1. Selon l'information la plus récente qui est disponible, les 332 travailleurs du moulin reproduisent 37 millions \$ en salaires directs annuels. Une réduction de 10 % équivaut à une perte annuelle de 3,7 millions \$ en valeur reproduite (salaires). La plus grande partie de cette perte va être ressentie directement dans la ville. Les 250 travailleurs à contrat qui travaillent en forêt perdraient un montant comparable en valeur reproduite. Cette quantité annuelle de nouvelle valeur que les travailleurs produisent comme valeur reproduite individuelle serait transformée essentiellement en nouvelle valeur existant comme valeur ajoutée qui serait réclamée par le groupe propriétaire AIAC en tant que profit additionnel et qui serait retirée de l'économie locale et du pays. Il en est de même de la quantité de nouvelle valeur que les prédateurs américains refusent de mettre dans les régimes de retraite. La nouvelle valeur que les travailleurs produisent se trouve transformée de valeur sociale reproduite en valeur ajoutée réclamée par les nouveaux propriétaires en tant que profit. L'élimination des taxes municipales est une perte directe de valeur ajoutée pour la communauté qui est transférée en profit pour les propriétaires étrangers lointains. Cet arrangement colonial n'est pas une solution et n'est pas acceptable dans un Canada moderne.

La valeur totale que les travailleurs produisent sous forme de valeur nouvelle et ancienne n'est pas connue publiquement parce que Tolko est une société privée dont les comptes sont considérés comme étant secrets bien que son fonctionnement est entièrement social et affecte la majorité des résidents de la ville. Les travailleurs produisent du papier kraft qui est utilisé principalement pour des sacs de ciment. Le papier d'emballage résistant et poreux est également utilisé pour la farine, le sucre, les semences, les pommes de terre et pour d'autres fins agricoles. Les travailleurs produisent environ 170 000 tonnes de papier kraft par année. Une scierie qui n'est pas en activité sur la propriété a une capacité annuelle potentielle de production de 160 millions de pieds-planches de bois de construction.

En plus des 332 employés qui sont employés directement par Tolko, il y a 250 travailleurs qui sont engagés en sous-traitance pour fournir des services et travailler dans les forêts qui sont gérées par Tolko. L'usine de Le Pas possède un permis d'aménagement forestier qui porte sur 22 millions d'acres de forêt.

En 2014, la compagnie a expédié environ 164 000 tonnes de papier, dont 15 % à l'intérieur du Canada, 33 % aux États-Unis, 18 % au Mexique et 34 % vers d'autres marchés.

Tolko a acheté le moulin de La Pas en 1997 pour un montant estimé à 47 millions \$. Il avait été vendu précédemment, en 1989, pour un montant de 132 millions \$. Ces montants qui changent de mains, dont fait partie celui que AIAC va maintenant verser pour l'achat de Tolko, ne reste pas à Le Pas, pouvant être utilisé à la rénovation du moulin ou pour le plein financement et la solvabilité des pensions ou pour l'infrastructure locale matérielle et sociale. Il s'agit là d'un problème et d'une faille fondamentaux du système actuel de propriété et de contrôle privés de la propriété sociale dont les gens dépendent pour assurer leur bien-être.

Au fil des années, les gouvernements fédéral et provincial ont investi des centaines de millions de dollars dans le moulin et dans l'infrastructure environnante pour que les travailleurs amènent le bois brut au moulin, pour connecter La Pas avec le sud par le rail et la route afin que les matériaux et les gens puissent circuler dans les deux sens et pour fournir de l'énergie.

En 2006, Tolko a menacé de fermer le moulin de La Pas. En réponse, le gouvernement provincial NPD de Gary Doer y est allé d'un stratagème pour payer les riches, fournissant des millions de dollars par le biais du Plan de stabilisation financière pour aider à garder l'usine ouverte. Quatre

ans plus tard, le gouvernement fédéral a donné 2,26 millions \$ à Tolko Industries pour lui permettre d'améliorer son efficacité énergétique en vertu du programme de transformation verte des pâtes et papiers. En 2012, le gouvernement provincial a accordé un autre 13,4 millions \$ à Tolko dans le cadre du « Programme de transformation verte visant à réduire les coûts en vapeur ».

Il n'existe pas de comptabilité indiquant où les fonds publics sont allés ou si Tolko ou le nouveau propriétaire doivent les rembourser au trésor d'état. La seule information détaillée sur les montants consentis par l'État précédemment qui a été rendue publique l'a été à l'occasion de la poursuite en cour contre le propriétaire précédent australien Alexander Kasser concernant un vol de 30 millions \$ de fonds d'état. Kasser a plaidé coupable à un chef accusation couvrant les vols d'au-dessus de 200 \$ et a versé une amende de 1 million \$ alors que l'État a laissé tomber les 34 autres chefs d'accusation.

Le 22 septembre dernier, Tolko a annoncé la fermeture définitive de son moulin de Merrit en Colombie-Britannique, ce qui va priver de leur emploi 203 travailleurs au sein d'une population de 7000.

(Sources : The Canadian Press et le réseau CBC)



La lutte pour la sécurité dans le secteur minier

Négligence criminelle des entreprises

- Entrevue avec Mike Bond, responsable de la santé et sécurité de la section locale 6500 du Syndicat des Métallos à Vale à Sudbury -

Le 24 octobre dernier, le géant minier Vale a conclu une négociation de plaidoyer en lien avec le décès de Paul Rochette et les blessures sérieuses infligées à son collègue Justin Stewart à sa fonderie Copper Cliff de Sudbury.

La tragédie est survenue alors que les deux hommes essayaient de dégager une grosse tige métallique qui était prise dans les mâchoires d'un concasseur. La tige s'est brisée et a été propulsée dans les airs, frappant de plein fouet les deux travailleurs. Les membres de la section 6500 du Syndicat des Métallos à la fonderie voulaient que le décès et les blessures fassent l'objet d'une enquête et d'un procès criminels parce que selon eux Vale et certains contremaîtres ont fait preuve de négligence criminelle qui a contribué à cet événement tragique. Pourtant, ils n'ont été accusés que d'infractions à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. En vertu de l'entente de plaidoyer de culpabilité.



Vale a accepté de payer une amende de 1 million \$ et a plaidé coupable à un nombre réduit d'accusations relatives à la santé et à la sécurité, éviter ainsi un procès. Les familles éplorées et le syndicat ne sont pas d'accord avec le fait qu'aucune accusation au criminel n'ait été portée. Cela rappelle ce qui s'est passé en 2013 alors que Vale avait accepté de payer une amende d'environ 1 million \$ et de plaider coupable, afin d'éviter un procès, à la plupart des accusations levées contre lui et un contremaître en rapport à la mort de deux mineurs à la Mine Stobie en 2011. Dans les deux cas, aucune accusation au criminel n'a été portée en dépit de l'existence de clauses du Code criminel - la Loi Westray - adoptées il y a plus de dix ans qui permettent des poursuites criminelles contre des entreprises, leurs dirigeants et des contremaîtres dans des cas de décès et de blessures au travail.

Voici le texte d'une entrevue faite récemment avec Mike Bond, le responsable de la santé et de la sécurité de la section 6500 du Syndicat des Métallos à Vale.

Forum ouvrier : Les métallos de Sudbury se sont fermement opposés au fait que le décès et les blessures qui se sont produites à la fonderie de Copper Cliff n'ont pas fait l'objet d'enquête et de poursuites criminelles. Peux-tu nous en dire plus ?

Mike Bond : Selon nous, une simple amende ne constitue pas une dissuasion suffisante. Dans le secteur minier, les entreprises paient une amende minimale et continuent d'agir comme si rien ne s'était passé alors que dans d'autres secteurs, la construction par exemple, on tend à rendre les entreprises redevables de leurs actions. Les grandes entreprises minières ont beaucoup d'argent et beaucoup d'avocats et le gouvernement ne leur demande pas de comptes. Il ne les soumet pas à une enquête et à une poursuite au criminel mais à des procédures en lien avec la loi provinciale. Nous avons connu quatre décès ces dernières années, et le tout s'est soldé par des amendes. En ce qui concerne la fonderie, les lieux étaient dans un très mauvais état du point de vue de la sécurité. Nous avons mené une enquête, le ministère a mené une enquête et toutes deux ont démontré qu'il y avait eu négligence criminelle. À notre avis, la négligence était si sérieuse que la direction de l'entreprise aurait dû faire l'objet d'une poursuite criminelle.



Il existe dans certains endroits de travail une culture de négligence face à la sécurité. Dans le cas de trois des quatre décès que nous avons connus, la culture en place était mauvaise. La responsabilité de la sécurité avait été rejetée sur les travailleurs. La culture n'était pas ce qu'elle est censée être, où la sécurité est l'affaire de tout le monde. Il y avait un manque de direction, de leadership. La culture qui régnait à la fonderie où Paul Richette est décédé rappelle étrangement celle qui a mené aux deux décès à la mine Stobie. L'élément sécurité en était absent. La direction de la mine ne jouait pas son rôle dirigeant en ce qui concerne la sécurité. Son programme de sécurité est un programme axé sur le comportement qui autorise la direction à faire un pas en arrière en ce qui a trait à la diligence et demande aux travailleurs d'assumer seuls la sécurité. La sécurité dans un endroit de travail ne peut pas se faire de bas en haut. Elle doit se faire de haut en bas. Ce style de

gestion ne peut pas mener à des installations sécuritaires. Cette gestion assume que sécurité et production sont égales en importance. Cela ne marche pas tout le temps. La sécurité doit être la chose première.

FO : Peux-tu nous parler du travail que la section locale fait en ce moment sur cette question et de vos principales revendications pour obtenir des endroits de travail sécuritaires ?

MB : Les métallos ont pris un certains nombre d'initiatives qui, nous l'espérons, vont rendre la direction des entreprises redevable de ses actions en matière de sécurité.

Nous avons effectué certains changements dans notre style de travail. Nous faisons plus d'inspections maintenant. Nos représentants à la santé et sécurité se rendent aux endroits de travail au moins une fois aux deux semaines et font une vérification du genre que fait le ministère du Travail. Ils se rendent aux endroits de travail, dressent un état de la situation et utilisent le même formulaire que celui utilisé par le ministère. Nous identifions les endroits de travail qui sont sécuritaires et ceux qui ne le sont pas et nous envoyons le rapport à la direction de l'entreprise. Nous avons jugé que nous avons besoin d'être plus présents aux endroits de travail et que nous avons besoin également de plus de documentation pour étayer nos représentations.



Nous avons également connu de nombreux refus de travail dans nos installations. Une de nos mines a été fermée pendant plusieurs jours il y a quelques mois quand les 180 travailleurs ont refusé d'y travailler. Ils en avaient plus qu'assez de la situation à la mine. Le ministère du travail a envoyé un représentant pour enquêter sur le refus de travail et a jugé que les conditions à la mine étaient dangereuses et ils ont fermé la mine jusqu'à ce que la situation se rétablisse.

Nous voulons que les entreprises travaillent en liaison étroite non seulement avec le syndicat mais avec les travailleurs eux-mêmes. Les gens qui travaillent dans ces installations sont les véritables experts en ce qui concerne la vie à l'endroit de travail et les compagnies doivent les respecter, les mobiliser et travailler eux pour s'assurer de la sécurité. Il n'y a pas de sécurité sans cela.

Nous voulons que dans les endroits de travail les entreprises travaillent de près avec les travailleurs et nous voulons qu'en Ontario et au Canada, la Loi Westray soit vraiment appliquée. Nous voulons que tous sachent qu'il est criminel de maintenir des installations non sécuritaires. Nous ne voulons pas que les entreprises, des entreprises sans visage et sans nom d'individus s'en tirent avec une petite amende. Nous voulons que les personnes à la direction et à la gestion rendent des comptes de ce qu'elles font aux endroits de travail.

Nous voulons que les travailleurs retournent à la maison sains et saufs après leur quart de travail. C'est la chose principale en ce qui nous concerne.



Opposition aux accords de libre-échange néolibéraux

Les travailleurs maritimes de Vancouver et leurs alliés manifestent contre l'AECG avec l'Union européenne



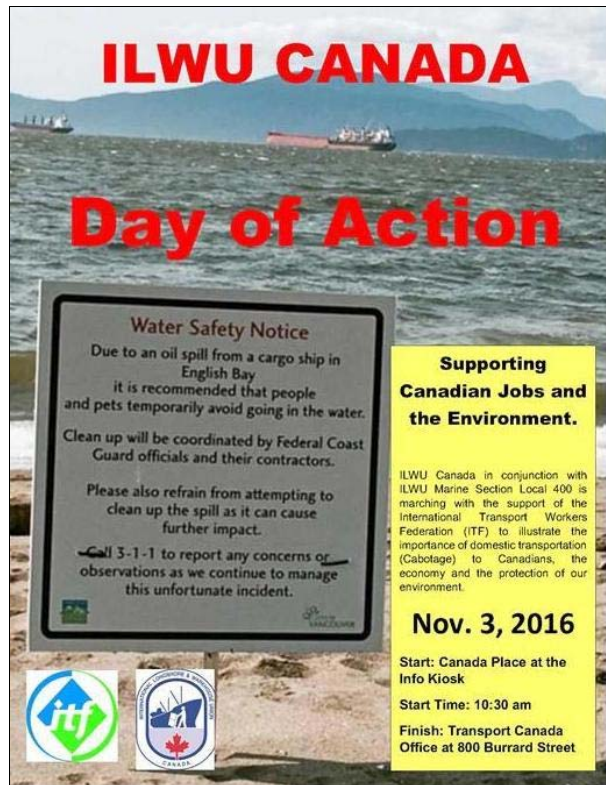
Le 3 novembre, plus de 300 travailleurs ont marché de Place Canada au bureau de Transports Canada sur la rue Burrard en opposition à l'AECG. La marche et le rassemblement ont été organisés par le Syndicat international des débardeurs et magasiniers (SIDM). Des travailleurs du Syndicat international des marins, d'UNIFOR, du Syndicat des employés et marins des traversiers de la Colombie-Britannique, du Conseil du Travail du district de Vancouver de même que d'autres syndicats ont aussi participé à l'action.



Dans son appel à l'action, le SIDM écrit : « Pourquoi l'AECG est-il une mauvaise entente pour le SIDM et pour le Canada ? L'AECG va détruire nos lois sur le cabotage qui protègent les compagnies maritimes canadiennes et les marins canadiens des navires étrangers qui commercent dans les eaux canadiennes. L'AECG va permettre aux navires étrangers d'entrer dans nos eaux

territoriales et de s'emparer du commerce côtier au Canada avec des équipages étrangers qu'on rémunère à aussi peu que 3 \$-4 \$ de l'heure. Les normes de sécurité pour ces navires sont inférieures aux normes canadiennes, ce qui met en danger nos côtes et déloge nos marins canadiens, faisant perdre à notre pays des milliers d'emplois. » Le syndicat déclare ce qui suit en ce qui concerne le système de règlement des différends entre investisseurs et États : « Avec ce programme, si un gouvernement tente de modifier ses lois ou règlements pour mieux administrer son pays, une entreprise qui est affectée par le changement peut tenter des poursuites contre le gouvernement, nous retirant ainsi notre droit de gouverner notre propre pays, et les décisions pourraient très bien être laissées dans les mains des entreprises mondiales et d'un système juridique mondial. »

Portant des pancartes et des bannières de leurs sections locales et une bannière de tête disant « Non aux tentatives de briser les syndicats » et scandant « Échange équitable, pas le libre-échange », les marcheurs ont été accueillis avec enthousiasme par des bravos et des poings levés et d'autres expressions d'appui tout le long de l'itinéraire jusqu'au bureau de Transports Canada. Jim Given, le président du Syndicat international des marins canadiens (SIU) a dit aux participants qu'il fut un temps où on n'aurait jamais vu les deux syndicats travailler ensemble mais qu'ils travaillent ensemble maintenant pour défendre les travailleurs de l'industrie maritime. Il a dit que l'AECG allait ouvrir tout grand l'accès aux Grands Lacs, au dragage, au mouvement des conteneurs, et que d'autres travailleurs du transport dont les travailleurs aériens sont aussi ciblés comme on le voit à l'annonce récente du gouvernement à l'effet qu'il va autoriser 49 % de propriété étrangère, ce qui va abaisser les salaires chez les transporteurs aériens. Avec l'AECG, a-t-il dit, les contrats au niveau fédéral, provincial et municipal seront ouverts aux investissements étrangers. Déjà, depuis seulement deux ans, 2100 emplois maritimes ont été éliminés suite au recours aux travailleurs étrangers temporaires sur des navires qui sont ici grâce aux exemptions que leur accorde le gouvernement fédéral qui n'applique pas ses propres lois. Il a rappelé qu'en plus de l'AECG les travailleurs doivent aussi lutter contre l'Accord sur le commerce des services (ACS) et le Partenariat transpacifique (PTP).



Rob Ashton, le président de SIDM Canada, s'est aussi adressé aux participants et a dit qu'il y avait dans la foule des gens de tous les milieux unis dans une cause commune, la protection du mode de vie de « nos frères et soeurs, nos camarades travailleurs maritimes ». Il a dit que les travailleurs au rassemblement n'étaient pas en grève mais luttait pour une cause sociale, pour l'avenir de la nation et que l'industrie maritime est un élément clé de cette lutte. Il a dit des marins sur les vaisseaux le long des côtes et sur les Grands Lacs qu'ils étaient des gardiens qui connaissent bien les côtes et les eaux. Il a dénoncé ceux qui veulent voler les emplois des travailleurs maritimes en

embauchant des travailleurs étrangers à des salaires d'esclaves.

Tous les orateurs au rassemblement ont exprimé la détermination des travailleurs maritimes à défendre leurs droits et ont dit que ce rassemblement n'était qu'un début et qu'il y aurait un grand rassemblement au début de 2017 auquel participeraient les camionneurs, les travailleurs aériens et les travailleurs de tout le secteur du transport.



Section locale 519 du SIDM, Stewart, Colombie-Britannique

(Photos : ILWU, S. Neatby, N. Coles, J. Woods)



Manifestation contre le Partenariat transpacifique à St-Catharine's



Les gens de la région de Niagara ont manifesté devant le bureau du député fédéral libéral Chris Bittle le 5 novembre pour exiger que le Canada ne ratifie pas l'accord commercial du Partenariat transpacifique (PTP). Les participants ont fait valoir que le PTP aurait le même impact destructeur que l'ALÉNA, mais à une échelle beaucoup plus grande. Ils ont dit que la région de Niagara a déjà été dévastée par le libre échange contrôlé par les oligopoles et que les seuls à bénéficier de tels

accords sont les grands intérêts d'affaires et financiers privés. Parmi les participants il y avait des représentants du Conseil régional du travail de Niagara et du Conseil des Canadiens.

Une réunion communautaire s'est aussi tenue le 22 octobre à l'initiative du Conseil du travail régional de Niagara. Bruce Allen, le vice-président du Conseil du travail, y a dit : « Comme nous faisons face à un gouvernement majoritaire à Ottawa dirigé par un parti politique, le Parti libéral, qui a toujours et depuis longtemps appuyé et mis en oeuvre des accords commerciaux antiouvriers, il faudra faire encore davantage pour arrêter ce gouvernement et l'empêcher de ratifier le PTP. Autrement dit, nous devons nous mobiliser politiquement. »



Réunion communautaire, le 22 octobre

(Sources : St Catherine's Standard, Conseil du Travail régional du Niagara)



NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web: www.pccml.ca Email: forumouvrier@cpcml.ca